

Session 2024

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

PHILOSOPHIE

Série : S

Durée de l'épreuve : 04 h

Coefficient : 03

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet

Ce sujet comporte 2 pages numérotées 1/2 et 2/2

L'usage de la calculatrice et du téléphone portable est strictement interdit

Le candidat traitera, **au choix, l'un** des trois sujets suivants :

1^{er} Sujet :

« Notre héritage culturel détermine-t-il notre goût artistique ? »

2^{ème} Sujet :

« Se conformer à la loi, est-ce agir par devoir ? »

3^{ème} Sujet :

Expliquer le texte suivant :

"Dans la science, les convictions n'ont pas droit de cité, voilà ce que l'on dit à juste titre : ce n'est que lorsqu'elles se décident à s'abaisser modestement au niveau d'une hypothèse, à adopter le point de vue provisoire d'un essai expérimental, que l'on peut leur accorder l'accès et même une certaine valeur à l'intérieur du domaine de la connaissance - avec cette restriction toutefois, de rester sous la surveillance policière de la méfiance. Mais si l'on y regarde de plus près, cela ne signifie-t-il pas que la conviction n'est admissible dans la science que lorsqu'elle cesse d'être conviction ? La discipline de l'esprit scientifique ne débiterait-elle pas par le fait de s'interdire dorénavant toutes convictions ?... Il en est probablement ainsi reste à savoir s'il ne faudrait pas, pour que pareille discipline pût s'instaurer, qu'il y eût déjà conviction, conviction si impérative et inconditionnelle qu'elle sacrifiât pour son compte toutes autres convictions. On le voit, la science elle aussi se fonde sur une croyance, il n'est point de science "sans présupposition". La question de savoir si la vérité est nécessaire ne doit pas seulement au préalable avoir trouvé sa réponse affirmative, cette réponse doit encore l'affirmer de telle sorte qu'elle exprime le principe, la croyance, la conviction que " rien n'est aussi nécessaire que la vérité et que par rapport à elle tout le reste n'est que d'importance secondaire."

Nietzsche, paragraphe 344 du Gai savoir, 1882.

La connaissance de la doctrine de l'auteur n'est pas requise. Il faut et il suffit que l'explication rende compte par la compréhension précise du texte du problème dont il est question.